

15



La frayère du marais

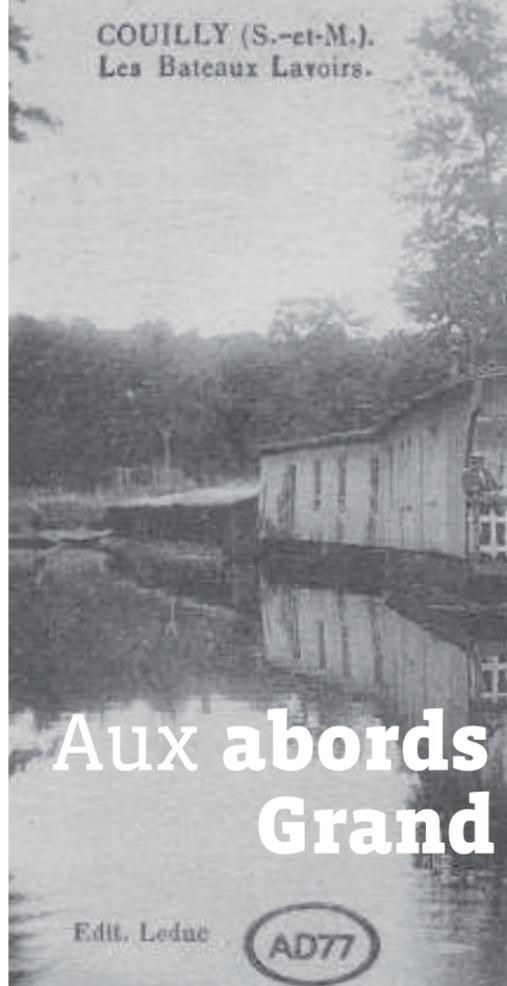
seine 
& marne
LE DÉPARTEMENT

COUILLY (S.-et-M.).
Les Bateaux Lavoirs.

Le Département de Seine-et-Marne se développe au rythme de la Métropole francilienne tout en conservant une grande diversité naturelle et paysagère.

Forêts, marais, prairies humides ou pelouses sèches constituent un patrimoine fragile.

Le Département protège et valorise ces sites naturels afin que tous les Seine-et-Marnais puissent en profiter.



D'une superficie de plus de 7 hectares, l'ENS de La frayère du marais est une zone humide directement connectée à la rivière du Grand Morin.

À son arrivée sur le site, le Grand Morin a déjà parcouru 109 kilomètres depuis sa source, en dessinant de nombreux méandres. Il est le support d'une multitude d'activités comme la **minoterie***, le transport du bois par flottage ou les lavoirs. C'est au Moyen Âge que les premiers moulins apparaissent sur ses rives. Plus de 50 furent recensés le long du Grand Morin : moulins à grains, **chamoiseries***, moulins à huile,



Un espace de nature
préservé au service
des hommes.

du Morin

Bains et pêcheur - Archives Départementales de Seine-et-Marne

scieries... Des bateaux lavoirs apparaissent au XIX^e siècle en complément des lavoirs sur les berges. Les mères de familles s'y retrouvent pour laver et faire sécher leur linge, créant des lieux très animés. Du XIX^e au début du XX^e siècle, le paysage agricole aux abords du Grand Morin est constitué de prés pâturés dans le fond de la vallée, de vignes sur les coteaux et, entre les deux, de terres labourables où sont cultivés blé, froment, avoine, orge, chanvre et colza. Les aménagements de la seconde partie du XX^e siècle : endiguements, urbanisation, modifient profondément les équilibres naturels de la vallée.

La frayère du marais, située en rive droite du Grand Morin, était alors exploitée comme **peupleraie***. La **roselière*** ne se forme qu'après la tempête de 1999, qui a mis au sol de nombreux arbres. Le site change, il devient alors un espace naturel remarquable du point de vue botanique et joue un rôle essentiel comme zone d'expansion des crues du cours d'eau. Le Département de Seine-et-Marne, en accord avec les communes de Crécy-la-Chapelle et Couilly-Pont-aux-Dames, devient propriétaire du site, qui est depuis classé espace naturel sensible.



Deux tiers des zones humides françaises ont disparu en un siècle

Roselière - Photo : Maxime Briola

Un nouveau regard sur les zones humides

Les zones humides forment une grande diversité d'écosystèmes et assurent des fonctions hydrauliques, biologiques et climatiques indispensables aux équilibres naturels. C'est pour cette raison que le Département a engagé d'importants aménagements pour conserver et optimiser la richesse écologique du site.

Ces aménagements ont été réalisés en concertation avec la Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique et l'Entente Marne : coupes de peupliers, terrassements et installation d'une vanne pour réguler les niveaux d'eau. Les terres extraites ont permis de réhabiliter le chemin jouxtant la voie ferrée et ainsi de faciliter la liaison piétonne entre les communes de Couilly-Pont-aux-Dames et Villiers-sur-Morin.

Comme l'aménagement, la gestion du site consiste à préserver les milieux naturels pour que les espèces animales et végétales présentes continuent à s'y développer. Le jeune boisement, situé en bordure

du Grand Morin, offre un couvert forestier pour la faune. Les peupliers issus d'anciennes plantations sont progressivement supprimés, pour laisser la place aux essences locales.

À long terme, cette gestion va permettre d'obtenir des boisements variés avec différentes classes d'âges. Aux abords directs de la zone en eau se développe une végétation herbacée **hygrophile*** (roseaux, joncs, carex, etc.).

Pour la maintenir, un fauchage annuel est réalisé. Il permet de limiter la croissance des arbustes qui, faute d'entretien, prendraient la place des plantes herbacées. Les végétaux coupés sont ramassés, puis évacués du site, afin de ne pas enrichir le sol et risquer d'**eutrophiser*** l'environnement.

Certaines zones ne sont pas du tout fauchées pour favoriser la reproduction des insectes. Pour le bien-être des visiteurs et le maintien de la continuité du cheminement, le sentier est tondu régulièrement.



Berges du Grand Morin - Photo : Maxime Briola

Une **richesse naturelle** liée au **Grand Morin**

En France, la moitié des espèces d'oiseaux, le tiers des espèces végétales remarquables et la reproduction de nombreux poissons dépendent des zones humides. Au contact immédiat du Grand Morin, La frayère du marais est régulièrement saturée en eau, ce qui lui confère un intérêt écologique d'une grande valeur.

L'abondance en eau conditionne le développement naturel d'une **ripisylve*** formée de saules cendrés, de saules blancs, d'aunles glutineux, de frênes, d'érables sycomores ou planes et de noisetiers. À l'étage inférieur, de nombreuses espèces floristiques typiques des zones humides se développent, telles la laîche des marais, la stellaire aquatique, la grande consoude, le populage des marais ou la menthe aquatique.

Parmi elles, une espèce introduite pourrait envahir l'espace, c'est l'impatience glanduleuse. Elle fait donc l'objet d'un arrachage régulier de juin à septembre,

avant qu'elle ne produise ses graines, pour limiter sa prolifération. Quelques mammifères traversent occasionnellement le site, comme le chevreuil, le renard roux, la fouine, le lapin de garenne ou le hérisson.

Les arbres accueillent beaucoup d'oiseaux, tels que l'accenteur mouchet, la fauvette à tête noire, le pic épeiche ou le verdier d'Europe. Des chauves-souris, dont certaines protégées au niveau européen, ont été signalées à proximité de l'espace naturel sensible (pipistrelle de Kuhl, murins de Daubenton et de Natterer, sérotine commune, etc.).

L'intérêt écologique du site est renforcé par la présence d'**insectes remarquables***. Par exemple, la grande aeshne, espèce de libellule protégée en Île-de-France ; ainsi que de nombreux coléoptères (grillon champêtre, decticelle bariolée) et de cinq espèces de bourdons (les bourdons des prés, terrestre, des saussaies, des friches et forestier).

BIODIVERSITÉ



Photo : Maxime Briola

Jolie fleur fréquemment rencontrée au niveau des lisières ombragées, des pentes boisées et des bords de chemin, la **campanule gantelée** peut mesurer jusqu'à 1 mètre de hauteur. Elle fleurit entre les mois de juillet et de septembre. Autrefois, ses feuilles étaient consommées en salade. En Seine-et-Marne, elle est présente essentiellement à l'est de La Bassée, dans la Brie des deux Morin et la vallée de la Marne. Elle est plus rare ailleurs.



Photo : F. Perriat

La grande ciguë est une des plantes toxiques les plus connues. Ses toxines la rendent dangereuse pour beaucoup de mammifères, dont les humains. Elle fait partie des ombellifères, ces grandes plantes aux petites fleurs blanches en toupet. Elle pousse dans les endroits frais, le long des haies et des friches ou au bord des cours d'eau. La partie aval de la vallée du Grand Morin concentre l'essentiel des populations du département. Elle se trouve également de façon plus éparse dans les vallées de la Seine et de la Marne.



Photo : Brown Hawker

Comme son nom l'indique, **la grande aeschne** est une libellule imposante qui se reconnaît facilement à ses ailes entièrement fumées et aux petites taches bleues sur les côtés de son abdomen. Elle peut être observée de juillet à octobre. Les adultes sont alors souvent vus planant en solitaire, le long des chemins boisés, en rasant les arbres. Pour se reproduire, elle a besoin d'eaux calmes et riches en végétation aquatique, telles que les bras morts ou les marais.

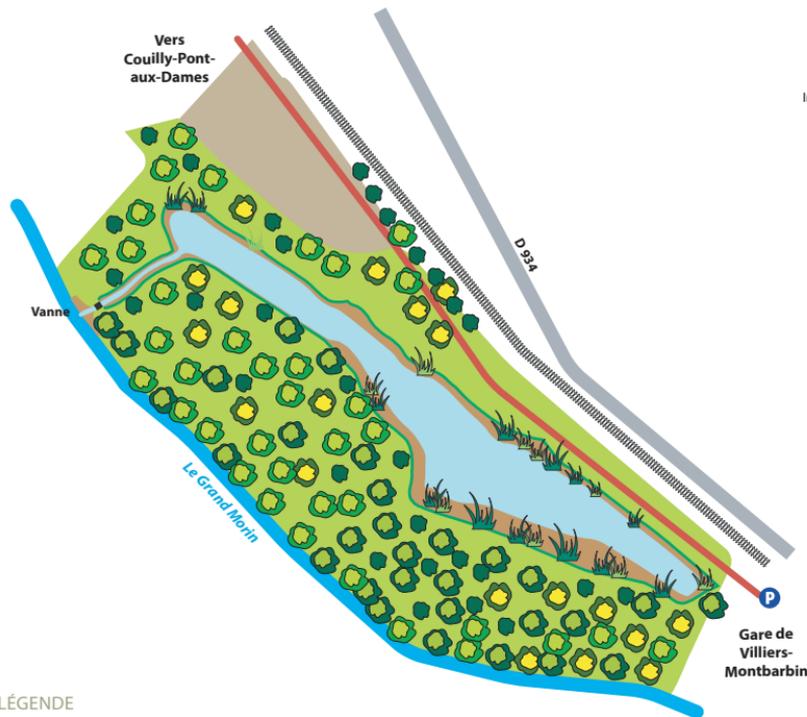
Une frayère à brochets ?



À l'origine, le site a été aménagé pour servir de frayère à brochets.

Ce poisson profite en effet des crues hivernales (fin janvier/début février) pour aller se reproduire, « frayer » pour les poissons, dans les prairies inondées.

Des conditions particulières sont nécessaires : végétation clairsemée, crue de longue durée, faible hauteur d'eau, pas ou peu de courant. C'est donc uniquement lors des années où les crues sont très importantes que le brochet peut frayer sur le site.



LÉGENDE

-  Chemin de Crécy à Couilly (300 m)
-  La frayère
-  Prairie
-  Parking
-  Berges en pente douce
-  Cultures
-  Boisement



100 mètres



Interdit à tout véhicule à moteur



Camping interdit



Chiens admis en laisse



Baignade interdite



Cueillette interdite



Feu interdit



Ne quittez pas les sentiers sécurisés



Emportez vos déchets

(*)

GLOSSAIRE

Chamoiserie : lieu où s'effectue la préparation des peaux de chamois ou d'autres animaux. Cela consiste à les traiter avec des huiles de poissons ou d'animaux marins. Les peaux chamoisées, très souples et lavables, sont utilisées pour la ganterie, le vêtement, l'orthopédie et les usages domestiques.

Peupleraie : plantation de peuplier.

Roselière : zone bordière des étangs et des marais où les roseaux constituent l'essentiel de la végétation.

Eutrophiser : un milieu naturel s'eutrophise lorsque les apports d'origine naturelle ou humaine (pollutions agricoles, eaux usées, pollutions automobiles) entraînent un surplus en nutriments pour les végétaux (nitrates, phosphates). Cela appauvrit la biodiversité en favorisant une végétation plus ordinaire. Poussé à l'extrême, ce phénomène favorise le

développement excessif de plantes aquatiques, qui empêchent la lumière de pénétrer dans l'eau et asphyxient les zones humides, notamment les étangs, en consommant une quantité importante d'oxygène.

Hygrophile : relatif à une espèce qui pousse ou vit dans les milieux humides.

Insectes remarquables : une espèce est dite « remarquable » lorsqu'elle possède une ou plusieurs caractéristiques telles qu'une présence limitée à un territoire (endémisme), la rareté, un comportement très particulier ou encore une forme ou des couleurs exceptionnelles.

Minoterie : établissement industriel qui transforme les céréales, et notamment le blé, en farine.

Ripisylve : boisement linéaire qui borde les cours d'eau.



Accès

- Se garer au parking à la gare de Villiers-Montbarbin (RD 934), puis prendre le chemin du pré de la Corne. 📍

Pour aller plus loin

- Sorties nature proposées sur le site par Seine-et-Marne environnement.
- Sites naturels départementaux :
 - Les Olivettes
 - La butte de Montassis
- Île de loisirs de "Jablins-Annet"